



Région
Centre-Val de Loire
Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20160225-16_02_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2016

Publication : 26/02/2016



ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates / Groupes Ecologiste
ABSTENTION: Groupe Union de la Droite et du Centre / Groupe Front National

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 16.02.04

OBJET : Proposition d'expérimentation dans le domaine de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **25 février 2016**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

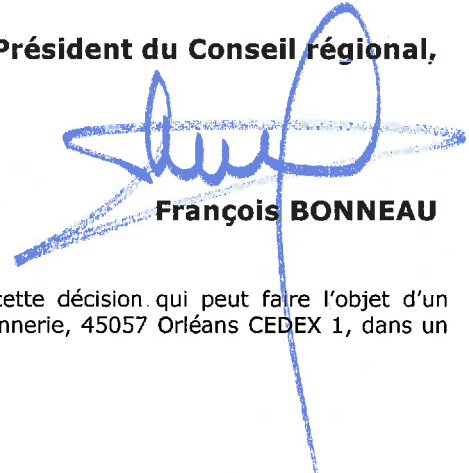
Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique Social et Environnemental Régional en date du 22 février 2016 ;

DECIDE

- D'autoriser la Président à solliciter l'expérimentation dans le domaine de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi telle que présentée en annexe.

Le Président du Conseil régional,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François Bonneau', is written over the printed name. The signature is stylized and includes a long vertical stroke extending downwards.

François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 26 février 2016

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**ANNEXE****Proposition d'expérimentation dans le domaine de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi****I – CONTEXTE GENERAL**

La formation est un levier majeur pour le retour à l'emploi et pour une insertion professionnelle durable. A ce titre, les Régions ont participé à une réunion de travail le 2 février dernier, sur invitation du Président de la République et du Premier Ministre, pour engager rapidement des actions concrètes en termes de politiques d'emploi et de formation.

La réforme territoriale plaçant les Régions au cœur des politiques d'emploi, d'orientation, d'apprentissage, de formation et de soutien aux PME et aux entreprises, les Régions ont souhaité que l'Etat puisse en tenir compte en traitant d'égal à égal avec elles.

A ce titre, elles ont notamment proposé que l'efficacité publique passe par l'identification d'un seul responsable en matière de formation professionnelle continue : les Régions qui ont une compétence générale en la matière.

Elles se sont également déclarées pleinement disposées à expérimenter toutes les actions et les dispositifs qui permettront une meilleure articulation entre la formation et l'emploi et une meilleure insertion professionnelle de celles et ceux qui aujourd'hui sont privés d'emploi.

Sans ces moyens supplémentaires provenant de l'Etat, les Régions ne pourront jouer leur rôle pivot au service de l'emploi sur leur territoire.

II – PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'OPERATION PROJETEE

La politique en matière de formation professionnelle continue de la Région Centre – Val de Loire repose principalement sur la définition, l'organisation et la mise en œuvre de formations professionnelles visant à favoriser l'accès à l'emploi des publics concernés et répondre aux besoins de compétences des entreprises.

La grande majorité des formations proposées et financées par le Conseil régional sont qualifiantes (550 heures de formation en moyenne). Le reste porte sur une pré-qualification permettant d'approfondir certaines compétences avant de poursuivre le parcours de formation.

Ces formations répondent aux besoins de formation les plus récurrents de l'économie régionale mais également à des besoins nouveaux qui émergent en cours d'année. Pour ces derniers, le « Fonds Ré-Actif Emploi-Formation », mis en place par la Région en 2013, est mobilisé. Cette solution est en effet souple et adaptée aux entreprises qui recrutent ou aux branches professionnelles dans des secteurs d'activités marqués par des tensions sur l'emploi.

La politique de la Région est articulée avec les interventions de Pôle Emploi, également chargé d'acheter des formations en faveur des demandeurs d'emploi : formations plus courtes, dites « d'adaptation à l'emploi ».

Cette coordination de ces achats publics de formation est déjà assurée par la Région, conformément aux dispositions de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et au dialogue social.

Il est proposé d'aller plus loin en procédant à une expérimentation qui contribuera à :

- **une clarification des rôles respectifs de l'Etat, de la Région et des partenaires sociaux (qui contribuent au financement des formations professionnelles en faveur des demandeurs d'emploi),**
- **une réelle responsabilisation de la Région sur son cœur de compétences avec les compensations financières afférentes.**

La mise en œuvre de cette expérimentation visera également à :

- **Améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi,**
- **Etre encore plus réactif et augmenter le taux de retour à l'emploi,**
- **Dynamiser l'activité économique dans les territoires en anticipant et en répondant mieux aux besoins des entreprises en personnel qualifié,**
- **Améliorer l'efficacité de la commande de formation en évitant les éventuels doublons.**

Elle permettra, par ailleurs, **une articulation cohérente des responsabilités de la Région :**

- alliant développement économique, formation et orientation professionnelles,
- prenant appui sur les nouvelles responsabilités confiées à la Région.

Cette expérimentation se traduira par :

- 1/ Un pilotage unique de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi par la Région,
- 2/ La définition, l'organisation et la mise en œuvre de l'ensemble des formations professionnelles pour les demandeurs d'emploi, au-delà de la coordination des achats publics de formation.

En concertation avec les membres du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP) et les autres acteurs concernés, la Région portera :

- le recueil et l'analyse des besoins de formation (pré-qualification, qualification, adaptation au poste de travail),
- la définition des achats de formation à réaliser,
- le suivi des résultats en termes d'insertion professionnelle des stagiaires à l'issue des formations.

Cette expérimentation s'accompagnera d'une contribution de Pôle Emploi, à travers :

- la mise à disposition d'une expression de besoins formalisée et étayée en provenance du large réseau de conseillers en lien avec le public concerné et les entreprises. Ce recensement portera sur l'ensemble des besoins allant de la pré-qualification, à la qualification en passant par l'adaptation au poste de travail.
- L'analyse des besoins et la formulation de préconisations en termes d'achats.
- La réalisation des achats de formations d'adaptation au poste de travail (dévolution de la Région à Pôle Emploi par voie de convention).
- Le suivi des résultats d'insertion professionnelle des formations achetées par Pôle Emploi pour le compte de la Région.

La réussite de cette expérimentation passera, en particulier, par une **implication forte des partenaires sociaux, syndicats de salariés et organisations patronales, aux côtés de la Région**. Celle-ci est en effet majeure pour :

- renforcer l'identification des besoins en compétences des branches professionnelles et des entreprises (désignation de référents pour nouer avec la Région un dialogue de proximité et agir au plus près des territoires dans une logique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, concertations au niveau régional sur les besoins en formation initiale et continue avec les acteurs concernés, ...),
- favoriser l'accueil des demandeurs d'emploi en formation au sein des entreprises et l'embauche de ces derniers à la fin des formations (appui à la recherche de lieux de stages, ...).